

	<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Date :</b> 18/11/15 <b>Page :</b> 1
--	--------------------------------	---

<b>Lieu :</b> Salle de la Mairie	<b>CONSEIL DE CRECHE</b>	<b>Référence :</b>
<b>Date réunion :</b> 13/10/2015	<b>Ordre du jour :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informations générales</li> <li>2. Personnel</li> <li>3. Travail d'équipe</li> <li>4. Le projet municipal pour la fête de Noël</li> <li>5. Questions parents</li> <li>6. Questions diverses</li> </ol>	
<b>Rédacteur :</b>	Sandra MANDEMENT (parent)	
<b>Participants :</b>	J-L. THOMAS (1ier adjoint) ; C.ENJALBERT (2ième adjointe) ; M.LAURENS (Conseillère) ;Dr S.DE SAINTIGNON(médecin pédiatre référente de la crèche) Joëlle SOULOUMIAC (directrice) ; A. MARTINICO ( parent); S.RIVOAL (Éducatrice de jeunes enfants); M.NIBAS (auxiliaire de puériculture) ; Sandra MANDEMENT (parent)	
<b>Diffusion :</b>	Participants, Parents de la crèche	

**Prochaine réunion :** mai 2016

**Lieu :** mairie

**Heure :** 18h

**Ordre du jour de la prochaine réunion :** reprise des questions en cours, autres sujets à définir

**Points marquants :**

- La crèche risque de perdre 5 places car elle n'est pas aux normes. Le projet de nouvelle crèche ou d'agrandissement devient donc de plus en plus sensible.
- 4 semaines de fermeture, c'est très long pour les parents donc le redécoupage doit être étudié. Surtout si cette année 2 jours de plus sont ajoutés (formations).
- Désaccord juridique concernant une disposition médicale (celle sur les vaccinations telles que le ROR) qui a été intégrée dans le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche. La réalisation de certains vaccins facultatifs deviendrait un critère obligatoire d'admission (voire d'exclusion) des enfants à la crèche.
- Demande d'une ligne mobile en plus de la ligne fixe pour que la crèche soit joignable et puisse appeler à l'extérieur en toutes circonstances.

**INFORMATIONS GENERALES**

• **Etat d'avancement des études pour l'agrandissement de la crèche**

Actuellement pas d'informations transmises du CAUE saisi lors du conseil municipal du 4 décembre 2014 au sujet des futurs bâtiments municipaux.

Estimation financière en cours :

- Investissement possibilité de subvention de la CAF
- Fonctionnement : 1 enfant revient à la commune à 2 euros 18 de l'heure. Calcul à l'année en 2014 : 92 817 euros.

Si l'extension comprend 10 places supplémentaires, le coût de fonctionnement sera de 129 943 euros.

Une extension semblerait être privilégiée par la mairie par rapport au coût mais elle nécessiterait beaucoup d'adaptation car le bâtiment n'est pas aux normes en termes d'accessibilité. De plus, à ce jour, il y a un problème pour le stockage des couches : manque de place et donc il y a un risque en cas d'incendie.

Aujourd'hui déjà, la structure n'est pas aux normes, en particulier pour accueillir des bébés. S'il y a un contrôle de la PMI, 5 agréments pourraient être enlevés. Les travaux sont donc indispensables pour maintenir l'accueil actuel possible.

La question de créer une nouvelle structure et de vendre la structure actuelle a été posée: investissement trop important selon la mairie mais l'étude est à approfondir.

Aujourd'hui il faut attendre une décision politique pour démarrer ou non le projet.

- **Solutions envisagées pour les problèmes de téléphonie, délais**

La société LGR Télécom (Mr Lucas) actuellement retenue est en train de se charger de résilier l'ensemble des lignes de l'ancien contrat. Il faut vérifier si cette nouvelle société est venue à la crèche pour faire un point sur le besoin.

Objectif de la société : passer à des lignes numériques. Question sur la nécessité d'avoir une ligne analogique pour pouvoir joindre des secours en cas de soucis avec les lignes numériques.

De plus le personnel de la crèche réitère sa demande de bénéficier d'un téléphone portable pour contacter les familles en cas de soucis des lignes fixes car aujourd'hui elles sont obligées d'utiliser leur téléphone personnel ce qui n'est pas acceptable.

## **PERSONNEL**

- **Stabilité actuelle, remplacement**

La directrice a précisé pourquoi il y avait de nombreuses heures supplémentaires : formations, maladies, réunions en dehors des heures de travail etc.

- **Développement professionnel continu (DPC) pour 2015-2016**

Il va être nécessaire d'ajouter 2 jours de fermetures supplémentaires en plus des 4 semaines et du jour déjà instauré, nécessaire à la remise en place de la crèche : formation 1er secours et journée pédagogique.

Question : vaut-il mieux les positionner après les 4 semaines, ce qui est déjà une période de fermeture longue pour les parents, ou les positionner sur d'autres jours?

Il est également demandé de revoir les périodes de fermeture car 4 semaines l'été représente une trop longue période pour les parents. Une réflexion doit être menée pour 2017.

## **TRAVAIL D'EQUIPE**

- **Projet éducatif en cours d'écriture, travail sur l'autonomie de l'enfant**

Depuis 15 jours, l'autonomie de l'enfant est développée lors des repas avec la mise en place de plateaux repas. Les enfants peuvent se lever une fois leur plateau terminé. Ce système fonctionne bien au sein d'autres crèches. Il faudra attendre un peu avant de tirer des enseignements puisque la mise en place est récente.

- **Le projet municipal pour la fête de Noël**

L'association gribouille et le personnel de la crèche demande à ce que l'ensemble des assistantes maternelles de l'association (même pour celles qui habitent hors de Montastruc) puisse participer au spectacle.

La salle Jacques Brel a une capacité de 200 places, donc il sera largement possible d'accueillir l'ensemble de l'association. Il pourra également y avoir une participation de la part de l'association : 2 factures devront être établies.

### **QUESTIONS PARENTS ET DIVERSES**

- **Dysfonctionnement du système de pointage**

La solution de pointage subit de nombreuses lenteurs et des dysfonctionnements qui rendent les pointages difficilement réalisables. Il faut voir avec la société ASCI concept (Mr. PELEGRY) qui gère la maintenance du dispositif informatique municipal et la société BEL AMI (VIP concept) qui assure la maintenance du logiciel Petite Enfance pour réaliser un diagnostic précis.

- **Composteur pour les restes alimentaires**

La mairie a fait part de son refus car le composte de la cuisine centrale avait attiré des rats (sûrement à cause de l'introduction de viande).

- **Espace SNOEZELLEN**

S.RIVOAL va monter un dossier auprès de la CAF pour bénéficier d'une subvention suite à l'accord de la mairie.

- **Questionnement au sujet des critères d'admission**

Suite à la demande de certaines familles, Mme Enjalbert voulait revoir la notation concernant deux des critères d'admission: les fratries et le personnel municipal de Montastruc. Le 1er ne bougera pas car il est important pour les familles de pouvoir disposer d'un seul lieu d'accueil et le deuxième va être revu à la baisse (5 points au lieu de 7) pour avoir autant de poids mais pas plus que les habitants de Montastruc.

- **Questions sur le règlement de fonctionnement et les dispositions médicales**

Désaccord juridique concernant une disposition médicale (celle sur les vaccinations tel que le ROR) qui a été intégré dans le nouveau règlement de la crèche. La réalisation de certains vaccins facultatifs devient un critère obligatoire d'admission (voir d'exclusion) des enfants à la crèche.

Cette disposition semble être en contradiction avec La décision du Conseil d'Etat n°102334 du 29 juillet 1994.

Le Dr Sophie de Saintignon, doit se renseigner auprès de la PMI et/ou d'un juriste quant à la légalité d'une telle disposition dans le règlement de fonctionnement.

- **Propositions de thèmes pour une soirée d'échanges entre parents avec ou sans intervenant extérieur**

Les représentants des parents doivent aborder la question avec les autres parents de la crèche.

<b>Récapitulatif actions</b>	<b>Pour action</b>	
	<b>Responsable</b>	<b>Date fin</b>
Monter dossier de subvention pour l'espace snoezelen auprès de la CAF	S.Rivoal	
Vérifier la légalité de la disposition médicale du règlement de fonctionnement faisant de l'obligation de réaliser les vaccins facultatifs (ROR) un critère d'admission des enfants à la crèche	S. De Saintignon	
Demander la décision politique auprès de M.Le Maire	C.Enjalbert	

	<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Date :</b> 18/11/15 <b>Page :</b> 4
--	--------------------------------	---

<b>Récapitulatif actions</b>	Pour action	
	Responsable	Date fin
S'adresser à la société ASCI concept et la société BEL AMI VIP concept pour solutionner les problèmes sur le logiciel de pointage	J.Souloumiac	
Étudier les solutions pour la construction ou l'agrandissement de la crèche	C.Enjalbert	
Fournir un téléphone portable à la crèche	C.Enjalbert	
Revoir les périodes de fermetures de la crèche	C. Enjalbert et J.Souloumiac	
Modifier les critères d'admission	C.Enjalbert	
Choisir un sujet pour la soirée à thème Avis sur la date des fermetures pour les gestes d'urgence et la journée pédagogique	Parents	